

Scène 1 : présentation du procès par ses protagonistes.

Les acteurs entrent sur scène et s'installent, discutent ici et là avant de doucement se figer

La mère : - *en aparté* - Ma fille fait de la gymnastique. C'est fantastique la gymnastique. Ça fait de beaux enfants. Des enfants souples, un peu artistes, un peu sportifs. De beaux enfants, oui... Regardez, c'est ma fille.

Mme Dupont : - *en aparté* - Mon mari est entraîneur sportif dans une association sportive de la ville. Ça fait plus de 20 ans qu'il est entraîneur sportif... comme moi ! C'est d'ailleurs par le sport qu'on s'est rencontrés. Moi aux barres asymétriques et lui aux anneaux. C'est fou comme le temps passe... On se marie... On bosse dur... On pense à la retraite... Et sans que vous vous y attendiez, paf ! Ça vous tombe dessus ! Enfin façon de parler...

Assesseur 2 : - *en aparté* - Je fais un métier passionnant, ou terrible comme diraient les jeunes, ce en quoi ils n'auraient pas tort. Car j'en vois autant que j'en fais... des choses terribles. Je dois dire cependant que le procès d'aujourd'hui n'allume aucune passion chez moi. La plupart du temps, je parviens à me projeter chez l'accusé. A comprendre ou ressentir ce qui a pu le pousser à mal agir. Mais ce qui nous réunit aujourd'hui... cela m'est étranger.

Assesseur 1 : - *en aparté* - C'est pour ce genre d'affaires que je suis devenu assesseur ! Je ne vais pas le cacher, j'ai une curiosité morbide assumée, heureusement cela ne m'empêche pas de juger

en toute impartialité, bien au contraire. J'adore détester mais chut...

La fille : - *en aparté* - J'ai fait trois ans de gymnastique. C'est fantastique la gymnastique. Ca, c'est ce que disait toujours ma mère, pas moi. Moi, la gymnastique, je l'ai aimé passionnément, mais ça ne m'a jamais paru fantastique. On sue, on pue, on porte des tenues toujours près du corps. Tout le monde regarde tout le monde et puis il y a les vestiaires ! Moi je détestais ça. Plutôt rentrer puante chez moi que rester là-bas plus longtemps !

Avocat : - *en aparté* - Ce n'est pas une affaire qu'on gagne aujourd'hui. Ce n'est pas une affaire que je compte perdre pour autant. L'a-t-il fait, ne l'a-t-il pas fait ? Je serais moi-même bien en peine de le dire mais ce n'est pas mon sujet. Crapule ou pas, c'est mon travail de le défendre, mon boulot de montrer que sous le monstre se cache un homme, faillible, comme lui, comme elle, comme moi... comme vous.

Lorsque le président prend la parole, tous se remettent en mouvement, se dépêchant de s'asseoir

Président de la cour : La cour me pardonnera cette procédure inhabituelle mais je vais demander le concours de mes collègues durant ce procès afin d'être ma voix en quelques occasions. Un souci de santé mineur mais fort désagréable m'empêche de parler trop. Je me ferai donc assister en ce début de séance. Je vous remercie de votre compréhension.

Assesseur 1 : Monsieur Dupont ! Nous allons examiner l'affaire concernant des attouchements sexuels ainsi qu'un viol, instruite contre vous, mais auparavant, je vais vous demander de nous

indiquer quels sont vos dates et lieu de naissance, votre profession et votre lieu de résidence.

Jérôme : Je m'appelle Jérôme Dupont, né le 7 mars 1973 à Challans, je suis entraîneur sportif au club associatif Gymnast'Fun de Vertinie où j'habite au 25, rue des oliviers.

Assesseur 1 : Vous avez pris connaissance de la liste modifiée des jurés, renoncez-vous au délai d'une heure qui vous est imparti ?

Jérôme : - *acquiesce* –

Président de la cour : Je vais maintenant procéder au tirage au sort des jurés chargés de vous juger avec la cour. Monsieur l'avocat général, avez-vous des réquisitions concernant l'adjonction d'un ou plusieurs jurés supplémentaires ?

L'avocat général : Oui ! Monsieur le président, compte tenu de la durée prévisible des débats, qu'il plaise à la cour, de tirer au sort le nom d'un juré supplémentaire.

Président de la cour : - *consulte ses assesseurs* - J'ordonne que soit tiré au sort le nom d'un juré supplémentaire qui assistera à tous les débats et remplacera le juré qui, le cas échéant, serait empêché avant la déclaration définitive.

Assesseur 1 : Le président de la cour indique à la défense qu'elle peut exercer, 4 fois, son droit de récusation. Monsieur l'Avocat général a droit à trois récusations.

Président de la cour : Monsieur l'huissier, vous voudrez bien conduire à leur place, Mesdames et Messieurs les jurés désignés par le sort. - *plonge la main dans l'urne et commence le tirage au sort* –

Assesseur 2 : Mesdames et Messieurs les jurés, veuillez vous lever, la Cour va recevoir votre serment, je vais vous donner lecture de l'article 304 du Code de Procédure Pénale. « Vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre M. Dupont, de ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse, ni ceux de la victime ; de ne communiquer avec personne jusqu'après votre déclaration ; de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection ; de vous rappeler que l'accusé est présumé innocent et que le doute doit lui profiter ; de vous décider d'après les charges et les moyens de défense, suivant votre conscience et votre intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre, et de conserver le secret des délibérations, même après la cessation de vos fonctions...

Président de la cour : À l'appel de votre nom, Mesdames et messieurs les jurés, vous voudrez bien lever la main droite et dire «je le jure ».

Assesseur 2 :

Premier Juré, juré titulaire N°M.....
Deuxième juré, juré titulaire N° ...M.....
Troisième juré, juré titulaire N° ...M.....
Quatrième juré, juré titulaire N° ...M.....
Cinquième juré, juré titulaire N° ...M.....
Sixième juré, juré titulaire N° ...M.....
Juré supplémentaire, juré titulaire N°M.....

Jurés : *Je le jure*

Président de la cour : Bien. Je déclare le jury définitivement constitué, veuillez vous asseoir. Y a-t-il des pièces ou des éléments à faire valoir à ce stade ? - *Les avocats répondent par la négative* -

Président de la cour : Monsieur l'huissier, veuillez donner lecture de la liste des témoins et experts, telle que dénoncée aux parties, vous voudrez bien répondre «présent » à l'appel de votre nom.

L'huissier : Les témoins ! Pascale Chevalier, Mélanie Dupont, Jane Barki, Olivier Scarapin. En qualité d'expert, le docteur Solomin.

Assesseur 2 : Monsieur l'huissier, vous voudrez bien accompagner les témoins dans la salle qui leur est réservée ; toutefois, je les informe qu'ils ne doivent conférer, entre eux, ni du crime ni de l'accusé, ni des parties aux procès et qu'ils ne peuvent pas revenir dans cette salle avant leur déposition.

Président de la cour : Je vais maintenant, avec l'aide de mes collègues, donner lecture, en vertu des nouvelles dispositions de l'article 327 du Code de procédure pénal, des motifs de votre mise en accusation et de votre renvoi devant la cour d'Assises.

Assesseur 1 : Vu l'information suivie contre :
Jérôme Dupont, Né le 7 mars 1973 à Nantes, Domicilié 25, rue des Oliviers à Vertinie, ayant pour avocat Maître Marchais.

Mis en examen du chef d'attouchements sexuels et viols sur mineur.

M. le président. M. Dupont est accusé d'avoir procédé à des attouchements sexuels, à des propositions sexuelles ainsi qu'à des viols sur mineurs à charge dans le cadre de son travail sur une période s'étalant des années 2012 à 2016 sur Marie-France Chêne, aujourd'hui âgée de 17 ans. Les propositions et attouchements sexuels concernent les trois jeunes filles et auraient été perpétrés durant les six années. Les viols n'auraient été commis que durant la dernière année. Un surtout a été suivi d'une visite médicale actée par un rapport datant du 16 décembre 2016 faisant état d'hématomes répartis sur les bras, les jambes, l'entre cuisses ainsi que de lésions vaginales.

Vu les réquisitions

Le 15 novembre 2018, Mlle Marie-France Chêne est allée déposer plainte à la gendarmerie de Vertin pour un viol commis par M. Jérôme Dupont sur sa personne et ayant eu lieu en décembre 2017.

Suite à cette plainte, d'autres, venant d'autres jeunes filles, ont été enregistrées les 18, 21 et 30 novembre 2018 pour des accusations d'attouchements sexuels commis par M. Jérôme Dupont.

Ce dernier a été auditionné dès le 16 novembre 2018 puis à nouveau convoqué et gardé en garde-à-vue le 2 décembre 2018. M. Dupont a tout d'abord nié les faits. Mais durant le deuxième jour d'audition faisant suite à sa garde à vue, le 3 décembre 2018, M. Dupont a reconnu avoir eu, peut-être, des comportements que certains, d'un point de vue extérieur, jugeraient inappropriés envers des enfants. Il n'a cependant jamais reconnu aucun viol, ni attouchement sexuel, ni aucune intention ou préméditation quelconque.

Président de la cour : Je vais poursuivre, merci.

Durant les auditions préliminaires, M. Dupont a été confronté aux preuves apportées par la première victime, à savoir un rapport médical datant du 20 décembre 2017 et faisant état d'hématomes sur les membres inférieurs et supérieurs de Mlle Chêne. De plus le rapport relevait la présence de lésions, de blessures inhabituelles dans la région pelvienne et pubienne de la jeune fille ainsi que de saignements vaginaux. Le rapport précisait le discours confus de la jeune fille et estimait que les blessures étaient probablement le fait d'un tiers sans que cela ne puisse être vérifié sans examens approfondis. Des examens que Marie-France Chêne a refusés de faire.

A la lecture de ce rapport, M. Jérôme Dupont s'est effondré, demandant pardon avant de se fermer à toute communication, et rendant donc l'audience difficile à mener du fait de son manque de coopération. Ce n'est que lorsque sa femme fut auditionnée et montra quelques hésitations dans ses réponses que M. Dupont s'est permis d'intervenir jurant qu'il l'aimait et qu'elle devait l'aider. La directrice du club associatif Gymnast'Fun, Pascale Chevalier, a quant à elle apporté un soutien sans faille à M. Dupont, mettant en avant le caractère exigeant du milieu sportif et la frustration inévitable des jeunes filles qui ne parvenaient pas à se voyaient écartées des compétitions. Une jeune élève, Jane Barki, a également été entendue, dressant un portrait élogieux de l'accusé. L'examen psychiatrique qui a suivi la procédure a révélé le portrait d'un homme au passé difficile qui semble cependant gérer avec succès ses insécurités psychologiques. – tousse - Si vous pouvez terminer je vous prie...

Assesseur 2 : Attendu que le juge d'instruction dit qu'il résulte de l'information des charges suffisantes contre Jérôme Dupont, pour ordonner sont renvoi devant la Cour d'Assises de la Loire Atlantique. Pour avoir à Vertinie, en tout cas sur le territoire

national et depuis un temps non prescrit, commis un viol sur mineur dans le local sportif du club associatif Gymnast'Fun de Vertinie. Faits prévus et réprimés par l'article 222-23 du code pénal.

Président de la cour : Monsieur Dupont ! Je vais maintenant aborder votre curriculum vitae : Vous êtes né à Challans le 7 mars 1973, votre père était ouvrier agricole dans une exploitation de la région et votre mère était mère au foyer et élevait son enfant. Nous relevons des relations complexes avec votre mère, cependant vous ferez des études secondaires puis suivrez avec succès une formation au sein de votre fédération avant d'intégrer le club Gymnast'Fun de Vertinie en qualité d'entraîneur sportif. Les parties ont-elles des questions à poser à l'accusé ? Monsieur Dupont, avez-vous quelque chose à ajouter ? Bien...

Scène 2 : Mme Solomin, l'expert psychiatre

Président de la cour : Avant toute chose, nous faisons venir à la barre, en qualité d'expert, M. Solomin, expert psychiatre. Monsieur l'huissier, faites entrer le 1^{er} témoin. M. Solomin bonjour... Veuillez nous dire vos, nom, prénom, date et lieu de naissance, profession et domicile.

Expert psychiatre : Bonjour M. le président. Je m'appelle Kenza Solomin, j'ai 45 ans, je suis médecin psychiatre, j'habite à Nantes.

Président de la cour : Vous jurez et promettez d'apporter votre concours à la justice, en votre honneur et votre conscience, levez la main droite et dites : je le jure.

Expert psychiatre : Je le jure.

Président de la cour : Madame l'expert, faites votre rapport.

Expert psychiatre : Tout d'abord, je tiens à préciser que mon rapport se base sur un suivi relativement court de M. Dupont et qu'il ne s'agit donc que d'un avis professionnel certes, mais soumis au doute.

La mère : - *en aparté* - J'ai peur...